

Dossier de demande de subventions Année 2019

Comment le remplir

A- Dossier unique demande de subvention

Afin de faciliter l'ensemble de vos demandes de subventions un seul dossier vous sera nécessaire à remplir.

Si vous n'avez pas de numéro SIRET, le solliciter obligatoirement auprès de la Direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

B- Annexe I

Activités et adhérents

Renseigner toutes les rubriques. **Une distinction vous est demandée concernant vos adhérents chaponois ou extérieurs à la commune.**

Les locaux ou terrains utilisés

Indiquer les lieux utilisés pour la tenue de vos activités

C- Annexe 2

La commune s'est engagée dans une démarche éco responsable, aussi bien dans le fonctionnement de ses services que dans l'organisation de ses événements.

Depuis 2015, la commune a souhaité que les associations s'engagent avec elle dans cette démarche éco-responsable.

Pour cela, le dossier de demande de subvention s'est enrichi d'une fiche qui recense un certain nombre d'actions de développement durable.

La fiche jointe est à renseigner en fonction des objectifs que vous vous êtes fixés.

Une démarche éco responsable s'amorce petit à petit dans votre fonctionnement associatif. Il ne s'agit pas de tout faire d'un coup mais bien de se donner des objectifs réalisables et quantifiables dès la première année et de s'inscrire dans une logique de progression et d'amélioration année après année. Toutes vos actions éco-responsables seront à valoriser lors de votre bilan d'activité.

Comment cela se passe-t-il ?

- **Depuis 2015 :**

Vous vous êtes engagés dans des objectifs sur une démarche éco responsable

- **Cette année :**

Sur la base du bilan de la mise en œuvre de vos actions éco-responsables, vous proposerez des mesures afin d'améliorer les actions déjà mises en place et / ou la réalisation de nouvelles actions.

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez vous appuyer sur le Chap'asso, qui fournit des conseils afin de mettre en place une démarche éco-responsable dans l'organisation de vos manifestations.

La commune proposera en outre un accompagnement, chaque année, à certaines démarches exemplaires, initiales ou d'envergure. À leur demande, les services municipaux pourront ainsi appuyer certaines associations dans la mise en place de leurs actions.

Pièces à joindre obligatoirement:

- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Copie des statuts et du récépissé de la Préfecture si changement depuis les derniers transmis
- La liste et les coordonnées des membres du bureau en exercice
- Un RIB
- Ensemble des documents comptables :
 - Compte de résultat,
 - Bilan
 - Budget prévisionnel de l'association ainsi que pour chaque action
 - Etat de la trésorerie au moment du dépôt du dossier
- L'engagement dans une démarche éco-responsable complété, daté et signé